

MARAICHAGE : Produire ses plants maraîchers en toutes saisons

PUBLIC CIBLE

Maraîchers installés et porteurs de projets

OBJECTIFS

La formation vise à donner les connaissances (pratiques et théoriques) nécessaires à l'autoproduction de plants

ENJEUX

Recenser les besoins des stagiaires.
Découvrir les conditions de réussite de l'autoproduction de plants
Comprendre les principaux points de blocage à l'autoproduction de plants
Être en capacité d'intégrer l'autoproduction de plants dans son système

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Recueil des besoins des stagiaires
Passage en revue des conditions idéales de production des plants pour chaque culture :
• Type de pépinière
• Substrat
• Profondeur de semis et espacement
• Température, ombrage et hygrométrie
• Fertilisation et irrigation
• Calendrier
• Repiquage...
-Etudes des principaux points de blocages dans les systèmes maraîchers des participants (matériel, temps, technicité, rentabilité économique) ainsi qu'un panel de solutions correspondantes
-Synthèse et remobilisation du contenu de la séance précédente afin de co-construire des itinéraires techniques permettant l'autoproduction de plants dans les systèmes des participants

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Intervention sous forme d'exposé avec supports visuels et supports papiers.
Echanges (questions-réponses) avec les participants
Synthèse de groupe
Moyens d'encadrement
Discussions - ateliers participatifs – travail en sous-groupes - études de cas

MOYENS MATÉRIELS

Prévoir un repas partagé

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées au moyen d'un questionnaire individuel remis en fin de formation

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR Auvergne-Rhône-Alpes
82690566569

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADDEAR de l'Ain

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 12/01/2024

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription.
Conditions générales de la formation:
<https://www.agriculturepaysanne.org/ConditionsGenerales>

TARIFS

Adhérent(**prélevés du fonds vivea**): 189 €

Non agricole 50 €

Finançable par le fond de formation Vivea

L'adhésion à l'Addear est demandée pour pouvoir s'inscrire à la formation (30€ minimum)

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Anicé ANGER
groupe.maraich@addear01.fr
ADDEAR de l'AIN
MCC
4 allée des Brotteaux
01000 BOURG EN BRESSE
06 72 10 64 58

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations à ux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.
Pas d'équivalence ni de passerelles vers d'autres formations.
Débouchés : vers la création d'activité en agriculture paysanne

SATISFACTION : 92% des stagiaires sont satisfaits de l'offre de formation proposée par l'ARDEAR

NOTE : 12 stagiaires maximum

Date	Lieu	Intervenant
15/01/2024	Chez Jérémie MIESIAC 40 chemin des curtallins 01660 Ain	Anicé Anger, formateur et animateur à l'Addear de l'Ain

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))